

Santé des non-fumeurs—Loi

[Français]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, je voulais faire quelques commentaires sur le projet de loi à l'étude, le projet de loi C-204 présenté par M^{me} McDonald (Broadview—Greenwood) qui propose à la Chambre de restreindre l'usage du tabac dans les lieux de travail, et je fais un survol assez rapide, et qui veut inclure le tabac et ses sous-produits comme produits toxiques dans la liste des produits à l'Annexe 2 de la Loi sur les produits dangereux et qui voudrait également bannir la cigarette du lieu de travail et dans les véhicules de transport en public commun.

Pour commencer, madame la Présidente, je dois dire que je suis un fumeur réformé. Ce sont peut-être toujours ceux-là qui sont les pires mais il reste que cela fait presque sept ou huit ans maintenant que je n'ai pas touché à cette mauvaise herbe et j'en suis des plus heureux et, je pense, en meilleure santé. J'ai cessé de fumer pour une raison bien simple c'est que je trouvais cela une habitude sale, une habitude malsaine et une habitude qui me portait parfois à faire nettoyer mon linge plus souvent que je n'aurais voulu le faire et à tousser à l'occasion, et, étant asthmatique de longue date, j'ai décidé une bonne journée que la folie devait arrêter et j'ai coupé cela comme ça et cela n'a pas été trop difficile. Alors j'encourage tous mes collègues de cette Chambre qui ont encore malheureusement cette habitude d'essayer de faire l'effort comme je l'ai fait, et cela se fait, ce n'est pas tellement difficile, et le portefeuille s'en porte beaucoup mieux ainsi que la santé.

Mais je voulais surtout dire que ce projet de loi me semble intéressant parce que même quand je fumais je trouvais cela désagréable d'être dans un endroit fermé, un avion, ou une salle fermée, un bureau, et d'être obligé d'endurer la fumée de cigarette et de tabac. Je fumais très rarement dans ces endroits et je trouvais désagréable que d'autres le fassent. Donc je n'étais peut-être pas un de ces endurcis de la cigarette à ce moment-là mais tout de même je réalisais que ça m'occasionnait des sinusites, ainsi que toutes sortes de problèmes de santé et que ce n'était pas tellement sain comme habitude.

Mais je me souviens de certaines expériences de la vie qui restent dans la tête comme marquant l'individu et une des choses qui m'a surpris dans ma vie politique entre autres ça été la réaction des Canadiens, et on s'en souviendra, à l'urée-formaldéhyde. On se souvient lorsque les isolants étaient une chose qu'il fallait faire afin d'économiser l'énergie et garder nos maisons plus chaudes. On avait subi une campagne assez intense de la part du gouvernement pour isoler nos maisons et il y avait un produit qui s'appelait urée-formaldéhyde qui était populaire et, quelques années plus tard, on s'est aperçu qu'il y avait des émanations de gaz dangereuses de l'urée-formaldéhyde. Alors tout le monde a voulu se débarrasser de cela.

Madame la Présidente, seulement un exemple: Seulement une cigarette, et on m'avait dit cela, une cigarette fumée dans une maison équivalait à toutes les émanations de gaz d'urée-formaldéhyde. Cela m'avait un peu surpris et je me suis dit: Eh bien, si c'est si mauvais l'urée-formaldéhyde et qu'une seule cigarette équivaut à cela, ne sommes-nous pas stupides d'utiliser la cigarette et de s'empoisonner, quand on dépense des millions de dollars pour se débarrasser de l'urée-formaldéhyde, et Dieu sait qu'on l'a fait. Mais pourquoi continuons-nous à fumer dans des endroits fermés? Cela m'a vraiment marqué

car, à cette époque, j'étais secrétaire parlementaire du ministre des Affaires urbaines et je devais essayer de vendre l'idée d'isoler les maisons tout en essayant de dire aux gens: Écoutez, l'urée-formaldéhyde, c'est dangereux. Mais en même temps, on avait oublié que la cigarette aussi était dangereuse.

J'ai trouvé l'expérience enrichissante au niveau de l'étude de ce projet de loi. Je pense que le projet de loi se veut, au moins en principe, constructif. Il veut restreindre l'usage du tabac en milieu fermé. On me dit, et je pense que c'est bien fondé, que dans les avions il est impossible de recycler tout l'air et que même s'il y a des zones, des régions ou des places réservées aux fumeurs, les non-fumeurs doivent, éventuellement, respirer le même air et on a encore un recyclage des mêmes poisons, des mêmes choses. Et cela c'est mauvais.

Je lisais un article dans les journaux, récemment, qui dit que, aux États-Unis, dans les transporteurs de moins de 30 personnes, c'est illégal de fumer. Alors, si c'est illégal de fumer dans un transporteur public de moins de 30 personnes, mais Seigneur, et c'est la législation américaine qui le dit, pourquoi n'avons-nous pas, ici, au Canada, une législation semblable et n'adoptons-nous pas des mesures restrictives au niveau de la cigarette en milieu fermé?

Je voudrais aussi dire que l'exemple donné par les adultes aux enfants est inquiétant. Je sais que les enfants aiment s'identifier avec certaines choses que font les adultes, qui ne sont pas toujours des bonnes choses, car, ce qu'on a créé comme ambiance au niveau de la télévision aujourd'hui, si vous pensez que c'est «macho» de fumer une cigarette, cela paraît bien, mais c'est fautif cette affaire-là.

Tout comme les annonces de bière et de boisson. Il ne faut pas continuer à faire appel aux jeunes et leur dire que c'est vraiment «in» le fait de penser que de fumer et de «prendre un coup» cela vous apportera plus de jouissance dans la vie, c'est faux.

Je sais qu'il y a eu une augmentation chez les jeunes récemment de la cigarette. Et cela m'inquiète, je vous le dis sincèrement.

Je pense que le gouvernement lui-même se contredit également dans cette question du tabac. J'ai devant moi un communiqué émis par l'Alliance de la Fonction publique du Canada, ce qui représente tout de même au-delà de 150 000 fonctionnaires, et elle demande au gouvernement d'utiliser son pouvoir et d'interdire l'utilisation du tabac dans les lieux de travail.

Et je voudrais rappeler à la Chambre que le 27 octobre dernier, la Cour d'appel fédérale du Canada, dans la cause de Peter Wilson, portant sur les substances dangereuses telles que le tabac, la Cour d'appel fédérale du Canada a pris une décision majoritaire, a dit, et cela je ne comprends pas, mais elle l'a dit: Que le règlement sur les substances dangereuses ne s'applique pas à la fumée de tabac dans le lieu de travail. Et cela est un manque d'uniformité, eu égard à la politique sur la fumée dans le lieu de travail que ce gouvernement laisse planer sur les politiques de travail actuellement.

Le Conseil du Trésor a interjeté appel sur la décision et je lui pose la question moi, parce que je sais pertinemment que dans certains ministères, celui de la santé, et je suis allé récemment à la Commission de la Fonction publique et j'ai remarqué qu'il y avait des locaux réservés aux fumeurs. On me dit que c'est difficile d'étendre cela à toute la Fonction publique, de